



## COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### Séance du conseil municipal du 12 novembre 2018

**COATICOOK, le 12 novembre 2018** – Lors de la dernière séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Coaticook, plusieurs points ont été discutés et certains méritent une attention particulière.

#### Informations générales sur les travaux de la Ville

Voici quelques informations en vrac sur des travaux :

- Au niveau de la division des infrastructures, l'équipe a terminé les travaux d'automne;
- Les équipes d'Hydro-Coaticook procèdent actuellement au démantèlement de l'ancien poste hydro-électrique, la Poste Merrill ;
- Du côté de la voirie, les employés terminent bientôt l'installation des balises pour le déneigement et ils termineront bientôt l'hivernisation des équipements;
- Division parcs, bâtiments et espaces verts, l'équipe fait actuellement divers travaux dans l'hôtel de ville ainsi que dans différentes cabanes de patineurs.
- Une grande partie des employés des services extérieurs travailleront à l'installation des décorations de Noël sur le territoire de la Ville.

#### Finances

##### Renouvellement de l'entente entre la Ville de Coaticook et la Ressourcerie des Frontières pour l'année 2019

L'entente entre la Ville de Coaticook et la Ressourcerie des Frontières sera échue au 31 décembre prochain. L'organisme a soumis à la Ville de Coaticook une offre de renouvellement. Le conseil municipal reconnaît l'importance de la Ressourcerie et de ces nombreuses actions. Pour cette raison, les élus ont résolu de renouveler l'entente avec la Ressourcerie des Frontières pour l'année 2019.

## **Services extérieurs**

Paiement à la compagnie Construction Longer inc. du décompte progressif numéro 7 au montant de 321 411,43 \$ taxes incluses, pour le poste de distribution 120 kV

La compagnie Construction Longer inc. est responsable de la construction du poste de distribution 120kV. Elle a demandé le paiement du décompte progressif numéro 7 pour les travaux exécutés jusqu'au 25 octobre 2018. La firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, la compagnie Cima +, a recommandé au conseil municipal de procéder au paiement. Les élus ont donc résolu de déboursier 321 411,43 \$ toutes taxes incluses afin de s'acquitter du décompte progressif numéro 7.

## **Administration et conseil**

Nomination du conseiller, monsieur Denis Hébert, à titre de maire suppléant à compter du 1er décembre prochain pour les quatre prochains mois

Le conseil doit désigner, tous les quatre mois, un conseiller qui agira à titre de maire suppléant. Les élus ont résolu de désigner le conseiller, monsieur Denis Hébert, maire suppléant pour les quatre prochains mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre prochain.

## **Règlements**

Adoption du règlement numéro 12-5 RM460-1 (2018) concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et abrogeant les règlements antérieurs

Suite à la légalisation du cannabis, le conseil municipal de Coaticook a dû revoir son règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics. Les élus ont résolu d'adopter le règlement numéro 12-5RM460-1 (2018) avec ces modifications.

« Il est défendu à toute personne d'être ivre ou intoxiquée par l'alcool ou par toute forme de drogue, cannabis ou de médicament dans une place publique municipale.

En plus des lieux où il est spécifiquement interdit de consommer en vertu de la Loi encadrant le cannabis (LQ 2018, chapitre 19, article 19), il est défendu à toute personne de consommer du cannabis dans une place publique municipale.

Toute personne qui ne respecte pas le premier alinéa peut, en plus de se voir imposer une amende, être expulsée des lieux par une personne qui en a la

surveillance ou la responsabilité ou par un policier de la Sûreté du Québec dans l'exercice de ses fonctions.

De plus, l'action de fumer au sens du présent article vise également l'action de vapoter. »

— 30 —

Source : Shirley Lavertu, Responsable des communications  
819 849-2721, poste 256